

Elisabeth DEGRYSE - Ministre-Présidente
en charge du Budget, de l'Enseignement
supérieur, des Bâtiments scolaires, de la Culture,
de l'Education permanente, des Relations
internationales et de la Francophonie

Bruxelles, **15 OCT. 2025**

Nos réf. : ED/HJ/AB/12.10.2025-
Dossier géré par Aurélie Brouwers (aurelie.brouwers@gov.cfwb.be)

Objet : Mesures d'économie suite au conclave budgétaire relatif au budget 2026

Madame, Monsieur,

Face à une situation budgétaire exigeante, la Fédération Wallonie-Bruxelles se voit contrainte de prendre ses responsabilités et de mettre en place des mesures afin de ralentir l'endettement de notre entité.

Dans ce contexte, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté une série de mesures visant à contenir les dépenses et à engendrer des économies. Les efforts devront être partagés par toutes et tous, et les secteurs culturels et de l'éducation permanente sont également appelés à contribuer à cet effort collectif.

Ainsi, le Gouvernement, en sa séance du 10 octobre 2025 a acté les mesures suivantes :

- Un moratoire sur les contrats-programmes dans les domaines suivants :
 - o Les centres culturels ;
 - o La lecture publique ;
 - o L'éducation permanente ;
 - o Les Arts plastiques ;
 - o Le Patrimoine
 - o Les centres d'expression et de créativité ;
 - o Les langues, lettres et livre ;
- La non-indexation, en 2026, des subventions structurelles soumises à l'indexation.

Concrètement, concernant le moratoire, cela signifie deux choses. Premièrement, il n'y aura pas de reconnaissances de nouveaux opérateurs en 2026, 2027 et 2028. Deuxièmement, les demandes de renouvellement se feront à crédits constants, en ce compris pour les demandes complémentaires que certains décrets permettent. Il n'y aura pas de moyens nouveaux avant 2029.

La deuxième mesure, est une mesure *one-shot* qui concerne la non-indexation en 2026 des financements soumis à ce mécanisme (à l'exception des montants relatifs aux accords du non-marchand et des moyens budgétaires alloué au PECA).

Le Gouvernement tient à saluer votre engagement et votre résilience, et s'engage à maintenir un dialogue constant avec tous les acteurs du secteur culturel et de l'éducation permanente.

Ces décisions ne remettent pas en cause notre ambition de soutenir la création, la transmission et l'accès à la culture pour toutes et tous. Elles traduisent la volonté de garantir la pérennité de nos politiques publiques dans un cadre budgétaire responsable.

L'Administration de la Culture reviendra vers vous avec les modalités techniques et contextualisée à chacun des secteurs.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Elisabeth Degryse



Ministre-Présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles